

DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE (N°RNCP : 34862)

Informations pratiques

• **Durée** : 18 mois, congés annuels inclus

• **Lieux** : sur 2 sites :
IFPS du CHU de BESANÇON
44 Chemin du Sanatorium
25000 BESANÇON

Campus Paramédical
CHU Dijon Bourgogne
21000 DIJON

• **Capacité d'accueil** : 30 places

• **Dates** :
Du 03/10/2022 au 29/03/24

• **Certification de la formation** :
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

• **Indicateurs de résultats**
Promotion 2019/2021
Nombre de diplômés : 19
Taux de réussite : 100%

• **Tarifs** :
Frais de formation : 10.400 € (18 mois)

Possibilité de prise en charge partielle ou totale par un employeur, par Pôle Emploi ou par un OPCO

Possibilité de prise en charge par la Région pour les diplômés infirmiers en poursuite de formation
Formation éligible au CPF

• **Hébergement** :
Pas d'hébergement sur site

• **Restauration** :
Sur site avec paiement par carte bancaire uniquement

• **Stationnement** :
Parking gratuit de 200 places.

• **Transport en commun** :
Ginko - Bus ligne 9 Tilleroyes, arrêt « Prolabor »

Renseignements et inscriptions

Secrétariat formation :

Maïté Merlier

☎ 03.81.41.50.19

@ : ecole-bloc-op@chu-besancon.fr

Site internet CHUB

<https://www.chu-besancon.fr/>

Référentiel de formation : Arrêté du 22 octobre 2001 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000404732/?isSuggest=true>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041497094/>

Objectifs de la formation

Le programme de formation a pour objectif de développer des compétences d'infirmier spécialisé dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un infirmier de bloc opératoire apte à exercer les rôles d'infirmier circulant, instrumentiste et aide-opératoire ;
- Un infirmier de bloc opératoire apte à prendre en compte la gestion des risques liée à l'activité et à l'environnement du secteur où il exerce et notamment la lutte contre les infections nosocomiales ;
- Un infirmier de bloc opératoire bénéficiant d'un savoir professionnel lui permettant d'affirmer son identité professionnelle.

La formation d'infirmier de bloc opératoire a pour finalité de permettre à l'élève d'assumer une prise en charge holistique de la personne soignée, dans le respect des aspects éthiques et juridiques, au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

Cette formation est dispensée en vue d'exercer la profession dans les lieux suivants :

- Blocs opératoires ;
- Stérilisation centrale ;
- Structures d'hygiène hospitalière ;
- Services réalisant des actes invasifs à visée thérapeutique et/ou diagnostique.

Au terme de sa formation, l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat doit être capable, dans le cadre d'une démarche qualité :

- D'élaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité ;
- De garantir et de faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques ;
- De garantir et de faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activité ;
- De dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnels et de l'environnement ;
- De travailler en équipe et de participer à la formation des personnes intervenant dans ses différents secteurs d'activité ;
- D'agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique ;
- De participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité et des coûts ;
- D'évaluer et de réajuster sa pratique professionnelle.

Prérequis nécessaires pour intégrer la formation

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, les candidats doivent :

- Etre titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique leur permettant d'exercer la profession de sage-femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ;
- Avoir subi avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire, organisées par chaque école agréée sous la responsabilité du directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Avoir souscrit par contrat l'engagement d'acquitter les frais d'enseignement fixés par le conseil de surveillance de l'organisme gestionnaire dans le cas où les candidats prennent leur formation en charge. Dans le cas contraire, cette obligation est souscrite par l'employeur.

Contenu et durée

La rentrée scolaire s'effectue chaque année le premier lundi du mois d'octobre.

La formation est organisée en alternance. Les cours s'organisent sur des périodes de 1 à 5 semaines et les stages sur des périodes de 3 à 4 semaines.

La formation théorique est répartie en 5 modules :

MODULES	INTITULES MODULES	DUREE
Module 1	Hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales	4 semaines : 120 heures
Module 2	L'infirmier de bloc opératoire et l'environnement technologique	4 semaines : 120 heures
Module 3	L'infirmier de bloc opératoire et la prise en charge de l'opéré au cours des différents actes chirurgicaux	11 semaines : 330 heures
Module 4	L'infirmier de bloc opératoire dans la maîtrise de sa fonction	10 semaines : 300 heures (incluant le Travail d'Intérêt Professionnel)
Module 5	Actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire	49 heures

Formation clinique :

Le projet du parcours de stage est planifié au début de la formation pour les 18 mois en fonction du projet de chaque élève concernant le choix des disciplines chirurgicales optionnelles et dans le périmètre géographique de la région, sauf situation particulière.

Le volume horaire affecté aux stages est de 1 316 heures, soit 38 semaines de 35 heures.

Ils se déroulent hors du bloc opératoire d'origine de l'élève dans les disciplines suivantes : chirurgie viscérale, chirurgie ostéo-articulaire, stérilisation centrale, hygiène hospitalière, endoscopie se déroulant conjointement avec 1 stage de 3 semaines de la même spécialité : Chirurgie vasculaire - Chirurgie urologique - Chirurgie gynécologique, obstétrique - Oto-rhino-laryngologie
5 stages optionnels en : neurochirurgie, chirurgie cardiaque, thoracique, pédiatrique, plastique et réparatrice, maxillo-faciale, ophtalmologique.

Des critères de choix d'affectation des élèves en stage sont prévus.

Modalités et délais d'admission

Pour se présenter aux épreuves d'admission, les candidats déposent leur dossier d'inscription qui est téléchargeable sur le site internet des concours et des sélections de l'IFPS <https://chru-besancon.pgfss.fr/#>

Les épreuves de sélections organisées par l'Unité Transversale Concours de l'IFPS, en lien avec l'Unité de Formation d'infirmier de bloc opératoire ont lieu entre le 1er mars et le 31 mai de l'année de la rentrée en formation.

Les épreuves d'admission évaluent les connaissances professionnelles des candidats et leur aptitude à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire. Elles comprennent :

- Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité d'une durée d'une heure trente. Cette épreuve, notée sur 20 points, est composée de vingt questions courtes portant sur le programme de la formation sanctionnée par le diplôme d'État d'infirmier. Elle évalue notamment les connaissances acquises en anatomie-physiologie, hygiène, chirurgie et législation ;

- Une épreuve orale d'admission notée sur 20. Elle consiste en un exposé de dix minutes au maximum sur un sujet d'ordre professionnel faisant appel à des connaissances cliniques suivi d'un entretien de dix minutes au maximum avec le jury afin de juger les aptitudes du candidat à suivre la formation. Chaque candidat dispose de vingt minutes de préparation.

La note sur 40 des épreuves d'admission est le total des notes obtenues à l'épreuve d'admissibilité et à l'épreuve orale d'admission.

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés dans la limite de la capacité d'accueil agréée de l'école.

Stratégies et suivi pédagogiques

Principes pédagogiques

Cette formation est basée sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'élève.

L'alternance intégrative se concrétise par une co-construction du dispositif de formation avec le terrain et l'unité de formation.

Les situations professionnelles rencontrées sur le terrain permettent l'analyse, la compréhension et la mise en relation des savoirs.

La technicité du métier se lie à la prise en compte des spécificités du patient et de la gestion des risques au bloc opératoire.

Des journées de regroupements de l'ensemble de la promotion sont programmées dès les premiers jours de formation et tout au long de la formation.

Les élèves bénéficient d'une facilité d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel pédagogique entre les heures d'enseignement planifié afin d'optimiser leur apprentissage et d'encourager le travail en commun.

Au cours de la formation, cinq temps de suivi pédagogique sont réalisés. Le suivi pédagogique est centré sur le parcours et le vécu en formation. Il est au service du développement du potentiel de l'élève et participe à la construction de son identité professionnelle. Le portfolio peut servir de support aux échanges.

Modalités d'évaluation

Enseignement théorique :

Modules 1, 2, 3, 4

Epreuves écrites et anonymes. Celles-ci évaluent les connaissances acquises par l'élève ainsi que ses capacités de compréhension, d'analyse et de synthèse.

Module 5

Ce module est évalué en cours d'atelier par des grilles d'autoévaluation, validées par les intervenants.

Enseignement clinique :

Trois mises en situation professionnelle ont lieu au cours des stages effectués par l'élève.

Les stages sont soumis à validation.

Sont autorisés à se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire les élèves ayant validé l'ensemble des enseignements théoriques, des mises en situation professionnelle et des stages.

Ils doivent également être titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Epreuves du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire:

- L'épreuve écrite consiste en la réalisation d'un travail d'intérêt professionnel. Ce travail individuel de 20 à 30 pages évalue les capacités d'analyse de l'élève, l'aptitude de celui-ci à conduire une réflexion professionnelle ;
- L'épreuve de mise en situation professionnelle a pour objet d'évaluer les acquisitions théoriques et pratiques de l'élève. D'une durée de cinq heures au maximum, elle est réalisée dans le bloc opératoire, en présence de deux examinateurs.

Blocs de compétences – Équivalence - Passerelles

/

Suite de parcours, passerelles et débouchés

Perspectives d'évolution de carrière :

- Cadre de santé,
- Cadre supérieur de santé,
- Directeur des soins

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements, ou d'une orientation spécifique.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter la référente handicap :

Bénédicte GOUNAND - ☎ 03.81.41.51.75 - @ : bgounand@chu-besancon.fr

L'IFPS en quelques mots...

Le regroupement des neuf filières de formation du CHU de Besançon dans un même institut date de septembre 2011.

L'IFPS dispense ainsi la formation préparant à 10 métiers :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État) et Auxiliaire ambulancier (attestation de formation)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État)
- Masseur kinésithérapeute (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en inter professionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels, le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité, de sécurité dans les pratiques professionnelles,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.